

**Extrait N° 7 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Séance ordinaire du 5 MARS 2010

L'an deux mil dix, le cinq mars à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le **25 février 2010** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **24**.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex - M. RIVIERE Lucien - Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane - M. SERMANDE Jean Pierre - Mme RIVIERE Suzette - Mme JULLIEN Marie Josée - Mlle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle - RIVIERE Raphaël - Mme BARET Liliane - M. CLOTAGATIDE Vincent - Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric - M. GRONDIN Jacki - M. REMY Michel.

Procuration : Mme MEZINO Sylvaine* a donné mandat à Mme LUCAS Roseline - Mme HEBERT Monique* a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose - M. FRINGUE Mickaël a donné mandat à Mme MARCHAND Gladys - M. BADER Ricardot a donné mandat à M. DENNEMONT J. Daniel - Mme BETON Fernande a donné mandat à M. FERRERE Eric.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de M. CLOTAGATIDE Vincent comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

- Mmes MEZINO Sylvaine et HEBERT Monique sont arrivées au cours de la 8^{ème} affaire.

& &
&

**AFFAIRE N° 7 / Comptabilité M 49 – Budgets annexes
- Adjonction d'une cadence d'amortissement**

Par délibérations en date du **26 mars 1993** et du **25 mars 2005**, le conseil municipal a fixé les cadences d'amortissements des biens acquis dans le cadre des opérations d'investissement pour les réseaux et les logiciels d'alimentation en eau potable et d'assainissement des eaux usées.

.../...

Il convient de compléter ces délibérations pour les études. Il est proposé une durée d'amortissement de **05 ans**.

Invité à se prononcer, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, complète les délibérations du **26 mars 1993** et du **25 mars 2005** comme suit :

- La cadence d'amortissement des études est fixée à **05 ans**.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

Mairie des AvironS